



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

CRISE SANITAIRE MAINTIEN EN ACTIVITÉ PARTIELLE ET RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS VULNÉRABLES : LA CFDT SIGNE UN NOUVEL ACCORD !

Le gouvernement a annoncé ce mercredi 24 juin le maintien des mesures d'activité partielle pour les personnes vulnérables ainsi que celles partageant le domicile d'une personne à risque. Sans accord, les personnes rémunérées au-delà du SMIC ne sont indemnisées qu'à hauteur de 84% de leur rémunération nette.

Jusqu'au 30 juin, les postiers étaient couverts par un accord garantissant le maintien à 100% de leur rémunération. **Un nouvel accord doit donc permettre de couvrir la période du 1^{er} juillet au 31 août.**

Pour être valide, il devra être paraphé par des organisations syndicales ayant totalisé au moins 30% des suffrages lors des dernières élections professionnelles.

UNE COMPENSATION POUR MAINTENIR LE POUVOIR D'ACHAT DES POSTIERS VULNÉRABLES

Cet accord concerne les salariés de droit privé de La Poste SA, quelle que soit la nature de leur contrat de travail. Les agents fonctionnaires demeurent en ASA éviction. Si l'accord est validé :

- Les agents placés en activité partielle parce que vulnérables bénéficieront d'un complément de salaire pour le maintien à 100% de leur rémunération nette,
- Les aidants ainsi que les parents d'enfant handicapé seront placés en ASA éviction quel que soit leur statut avec maintien de la rémunération.

LA CFDT DÉFEND LA SÉCURITÉ ET LE POUVOIR D'ACHAT DES POSTIERS

S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS

**POSTIERS
PLACÉS EN
ACTIVITÉ
PARTIELLE
JUSQU'AU 31
AOÛT :**

**La Poste
soumet un
accord
permettant le
maintien à
100% de la
rémunération
des postiers
vulnérables
devant rester
confinés.
La CFDT a
obtenu le
bénéfice de
l'ASA éviction
pour les aidants
et les parents
d'enfant
handicapé.**



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

POUR VOUS CONTACTER

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone (personnel) :

Portable :

Email (personnel) :

Entreprise :

Établissement :

Code APE/NAF :

Activité ou convention collective :

Adresse :

Téléphone (professionnel) :

Fax (professionnel) :

Email (personnel) :

Privé Employé / Ouvrier
 Technicien / Agent de maîtrise
 Cadre

Public Grade / Groupe
 Fonction
 Cadre
 Non cadre

Métier :